

# ANNEXE A VOTRE ENGAGEMENT FINANCIER 2022 2023

(à rendre au plus tard le 16/09/22)

Responsable légal 1 : \_\_\_\_\_

Responsable légal 2 : \_\_\_\_\_

Enfants scolarisés à l'école Sainte Marie / classe : - \_\_\_\_\_

- \_\_\_\_\_

- \_\_\_\_\_

Calcul de votre contribution familiale			
	Responsable légal 1 R1	Responsable légal 2 R2	Pièce(s) à fournir
<b>Nom Prénom</b>			- Copie du livret de famille ou tout document justifiant de la qualité de responsable légal de R1 ou R2
<b>Si R1 et R2 font une déclaration commune de revenus</b>	..... <i>(indiquer ici les coordonnées correspondantes aux revenus de R1 + R2)</i>		- Avis d'imposition commun 2022 sur les revenus 2021
<b>Si R1 et R2 déclarent leurs revenus séparément</b>	..... <i>(indiquer ici les coordonnées correspondantes aux revenus de R1 + revenus de R2)</i>		- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de R1 - Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de R2
<b>Nombre d'enfant(s) à charge de R1 et R2</b>	.....		- Copie du livret de famille
	<b>Nom / prénom</b>		<b>Scolarisé(e) en classe de pour l'année 2021/2022</b>
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			
<p>Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble des pièces doivent être fournies au plus tard le 16/09/22.</p> <p>A défaut, la contribution familiale de votre enfant sera facturée sur la ligne « I ».</p> <p>Si vous êtes dans l'impossibilité de renseigner un champ ou de fournir une des pièces requises, nous vous remercions de cocher cette case. Un rendez-vous sera organisé afin d'étudier votre situation.</p> <p>Ma situation nécessite un entretien individuel : <input type="checkbox"/></p> <p>Nous ne souhaitons pas fournir de pièces justificatives et notons que la contribution mensuelle retenue sera la plus élevée : <input type="checkbox"/></p>			

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature Représentant légal 1

Signature Représentant légal 2